

CONCERNE
PRÉREQUIS
OBJECTIFS

DURÉE **SANCTION**

PÉDAGOGIE

INTERVENANT :

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU

EN ENTREPRISE

CONTENU DÉTAILLÉ

EVALUER : LE DIAGNOSTIC PENIBILITE AU TRAVAIL

Objectifs :

- Positionner l'entreprise par rapport aux nouvelles obligations réglementaires.
- Identifier la présence de facteurs de pénibilité réglementaire.
- Analyser le document unique d'évaluation des risques.
- Proposer un plan d'action mise en conformité : accord, évaluation, prévention...
- Rendre compte à la direction et au CSE.

Déroulement : principales étapes

Visite de l'entreprise.

Recueil de données et revue documentaire.

Interviews : direction, ressources humaines, CSE, responsable sécurité, médecin du travail, salariés.

Rédaction d'un rapport.

Présentation à la direction et au CSE.

FORMER :

Objectifs :

- Comprendre les nouvelles obligations réglementaires.
- Comprendre les notions et les objectiver.
- Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité.
- Faire évoluer son document unique d'évaluation des risques.
- Proposer des actions de prévention de la pénibilité.

Programme :

Pénibilité de quoi parle-t-on ?

Le contexte réglementaire.

La prévention de la pénibilité.

Étude de cas pratique.

ACCOMPAGNER : ACCOMPAGNEMENT PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Objectifs :

- Accompagner l'entreprise dans son projet prévention de la pénibilité (dans le cadre d'un accord prévention de la pénibilité ou non).
- Apporter des méthodes et outils pour aborder le sujet.
- Apporter des outils d'information et de formation.
- Aider les acteurs à objectiver et définir une stratégie commune.

Déroulement :

Diagnostic initial.

Formation et animation d'un groupe de travail pénibilité.

Assistance à l'identification et l'évaluation.

Assistance à l'évolution du document unique.

Assistance à l'élaboration d'un plan d'action de prévention de la pénibilité.